

L'INFOLETTRE DU SCRC

NUMÉRO 8 • 22 NOVEMBRE 2018

Horaires

La disposition de la nouvelle convention collective touchant aux horaires sera mise en application à compter du 30 novembre prochain pour le cycle débutant le 10 décembre.

Selon l'explication de l'employeur, la mise en œuvre de cette disposition a été retardée en raison d'une contrainte technique. Il lui fallait harmoniser les cycles des anciens groupes pour que tous les salarié-es visés débutent la même période de paie en même temps.

Le syndicat compte sur la vigilance de chacun et de chacune pour rapporter toute anomalie ou irrégularité qui serait constatée. Il est important d'en prendre connaissance rapidement pour agir avec diligence. •

Mise à jour des listes d'appel

Des membres du bureau syndical et notre conseillère de la FNC-CSN veilleront à valider les listes d'ancienneté de tous les membres en vue de la fusion prochaine des listes d'appel.

La fusion des listes d'appel constituait l'une des revendications les plus importantes des membres temporaires durant la négociation. L'unification de ces listes sera laborieuse et pourrait générer quelques changements dans les rangs d'ancienneté. Soyez assurés que nous effectuerons des vérifications nécessaires auprès des membres et que nous apporterons des explications si nécessaire.

Jumelée avec le gain sur l'ancienneté – un jour rémunéré = un jour d'ancienneté – l'unification des listes constitue, du point de vue syndical, un gain pour nos membres.

Nous vous tiendrons au courant de l'évolution de cette opération dès sa mise en œuvre. •

Dans l'attente de la rétroactivité

Nous devons encore patienter probablement quelques semaines avant de recevoir nos chèques de rétroactivité. À cet égard, l'employeur nous a également expliqué qu'une multitude d'opérations sont nécessaires afin de finaliser les calculs et débiter l'opération du versement de la rétroactivité. L'employeur procédera d'abord à l'ajustement des grilles salariales et par la suite au calcul de la rétroactivité. Cette dernière sera vraisemblablement versée en deux versements, le premier couvrant la période comprise entre l'échéance de votre ancienne convention collective et le 31 mars et le second couvrant la période comprise entre le 1^{er} avril et le jour où le nouveau salaire sera versé. L'employeur n'est pas en mesure de préciser le moment exact de ces versements, mais il serait étonnant que cela soit avant le début de l'année 2019. Nous vous tiendrons informés dès qu'il y aura des développements. •

Constitution des comités

Notre nouvelle convention prévoit dix-sept comités. Parmi ceux devant être constitués de manière prioritaire, le comité portant sur la fonction d'édimestre et le comité mixte d'évaluation des emplois.

En ce qui concerne le comité sur la fonction d'édimestre, un appel d'intérêt a été transmis aux membres occupant ces fonctions, les invitant à transmettre leur candidature à l'attention du bureau syndical. Il en sera de même pour tous les comités.

Nous encourageons chaleureusement les membres à soumettre leur candidature pour siéger à ces comités paritaires. Notre implication est nécessaire pour assurer le respect de notre convention collective. •

Conseil syndical

Le conseil syndical se réunira le 11 décembre. Cette rencontre sera importante puisque nous nous pencherons sur notre nouvelle convention collective. Nous invitons les membres à transmettre à leurs délégué-es leurs préoccupations afin qu'elles soient abordées lors de cette rencontre. •

Rencontres sectorielles

Comme annoncé, nous avons entamé une série de rencontres sectorielles à Montréal. Les membres ont pu s'informer sur certaines dispositions de la nouvelle convention collective. Nous avons profité de ces rencontres pour élire des président-es d'élection dans chaque secteur en vue du renouvellement du conseil syndical.

Ces échanges ont été très positifs. Les membres ont informé le syndicat des situations problématiques qui nécessiteront éventuellement des corrections.

Les membres nous ont également fait part de leurs attentes et de certaines observations pertinentes relativement à la vie syndicale. À titre d'exemple, les membres ont souhaité l'organisation de rencontres

sectorielles plus fréquentes afin de faire le point sur la situation dans chaque secteur.

Par ailleurs, il a été demandé aux membres de soumettre au syndicat toute information susceptible d'être traitée par le SCRC par le biais des agents et agents de première ligne, des délégué-es ou des coordonnatrices et coordonnateurs. •

Tournée en région

Parallèlement aux rencontres sectorielles, les membres du bureau syndical ont programmé une série de rencontres en région qui a débuté à Rimouski et qui se terminera à Moncton. •

Fin des émissions *Marina* et *Entrée principale*

Le mercredi 21 novembre, Johanne Hémond, présidente du SCRC, et Sophie Fontaine, notre conseillère de la FNC-CSN, ont rencontré certains membres touchés par les coupes annoncées par Radio-Canada. D'autres rencontres se tiendront au cours des prochains jours selon les disponibilités des membres des équipes concernées. Madame Hémond a assuré les membres de l'appui total du syndicat, qui les accompagnera durant le processus. •

Griefs

Au cours des derniers mois, le syndicat a redoublé d'efforts afin de s'entendre avec l'employeur sur la nomination d'arbitres dans une panoplie de dossiers de griefs. Subséquemment, des dizaines de dates d'arbitrage ont été ajoutées à l'horaire en 2018, 2019 et 2020.

Il subsiste toutefois toujours plus d'un millier de griefs en attente, dont certains sont d'une importance majeure pour les membres concernés et pour le syndicat. Le syndicat poursuivra donc ses efforts afin de continuer à procéder à la nomination d'arbitres et de mettre des dates d'arbitrage à l'horaire.

Néanmoins, la mise sur pied de la médiation des dossiers antérieurs à la signature de la nouvelle convention collective prévue à la lettre d'entente devrait faire l'objet de discussions sous peu avec l'employeur. Le syndicat espère que les parties pourront aller de l'avant rapidement avec cette médiation et qu'elle permettra de régler une bonne partie des griefs accumulés. •

Ententes

Le syndicat est heureux de vous annoncer que deux ententes ont récemment été signées avec l'employeur au profit de membres qui avaient déposé des griefs. Ces ententes sont survenues peu de temps avant les deux arbitrages qui devaient trancher leurs griefs respectifs. •

Nomination d'un arbitre

Après le refus de deux arbitres des mandats d'arbitrage pour le grief d'un membre et plusieurs tentatives infructueuses de s'entendre avec l'employeur sur la nomination d'un nouvel arbitre, le syndicat a dû demander au ministère du Travail de procéder à la nomination d'un arbitre. Malgré les objections de l'employeur à la demande du syndicat, le ministère a maintenu la nomination de l'arbitre. •

Vol de renseignements personnels

Le bureau syndical a pris connaissance de l'avis juridique demandé par la FNC-CSN au sujet du vol de renseignements personnels. Le service juridique recommande au syndicat de déposer une plainte au Commissaire à la protection de la vie privée, ce que le bureau syndical a décidé et fera sous peu.

Par ailleurs, selon l'avis juridique, le fait de s'inscrire à Équifax comme proposé par Radio-Canada et recommandé par le SCRC était la bonne démarche à faire. •

Pages Facebook

Le bureau syndical a décidé de réanimer la page Facebook officielle du Syndicat des communications de Radio-Canada (FNC-CSN). Elle sera désormais l'un des canaux de communication du syndicat. Les membres qui ne sont pas déjà abonnés à cette page pourront simplement s'y rendre et cliquer sur le bouton j'aime. Celle-ci sera alimentée régulièrement d'informations syndicales et d'autres sujets. •

[@SyndicatDesCommunicationsDeRadioCanada](#)

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES SUJETS À PROPOSER,
N'HÉSITÉS PAS À NOUS CONTACTER
514 842-4020 ou 888 842-4020 • SCRC@SCRC.QC.CA

